

LA VILLE EST À VOUS EST UNE GRANDE FÊTE GRATUITE ET OUVERTE À TOU·T·E·S, AYANT POUR BUT LA RÉAPPROPRIATION DE LA RUE PAR SES HABITANT·ES.

ANIMATIONS ET VIDE-GRENIERS

Chacun·e peut installer son vide-grenier et ses animations gratuites ou payantes (jeux, musique, sketches, etc.).

L'installation est libre dans des zones définies (voir plans et marquages au sol), car la chaussée doit rester dégagée sur 3,5m de largeur afin de permettre le passage d'une ambulance.

La taille d'un stand est de 3m sur 2m, pour que tout le monde ait de la place. Rien n'est fourni (tente, table, bancs, eau, électricité, etc.). Chacun·e se débrouille !

Merci de ne pas diffuser de musique amplifiée aux stands.

Certains emplacements sont réservés :

- aux animations, spectacles et associations programmés ;
- aux bénévoles qui s'investissent dans la manifestation.

Les commerces situés dans le périmètre de la fête sont prioritaires devant leur établissement jusqu'à 8h.

Sont interdites les installations :

- proposant des articles neufs et/ou produits en série (sauf les stands associatifs autorisés par le comité organisateur) ;
- faisant de la publicité et/ou de la propagande.

STANDS DE NOURRITURE

Seuls les stands sélectionnés par le comité organisateur peuvent vendre de la nourriture et des boissons. Les thés, cafés, biscuits et pique-niques partagés sont bienvenus !

CIRCULATION

Le périmètre est fermé à tous les véhicules pendant la durée de la manifestation du samedi 6h au dimanche 23h.

NETTOYAGE

Chacun·e récupère ses invendus et nettoie son emplacement. Chacun·e trie ses déchets et utilise les poubelles à disposition.

CORDIALITÉ

Chacun·e adopte une attitude respectueuse et participe à la bonne humeur générale et au bon déroulement de la fête.

L'INSTALLATION DES STANDS SE FAIT EN DEUX TEMPS :

1. À 8H,

Les rues sont ouvertes aux enfants, aîné·es et personnes à mobilité réduite, accompagné·es par l'équipe d'accueil.

2. ENSUITE,

Une fois ces personnes installées, la fête est accessible à toutes et tous. Une priorité est donnée aux habitant·es du périmètre.

**EN CAS DE NON RESPECT DE CES CONSIGNES,
UNE PERSONNE PEUT ÊTRE EXCLUE DU PÉRIMÈTRE DE LA FÊTE.**

Plus d'infos sur notre site www.ovivesavous.ch et sur facebook

CONVIVIALITÉ

VIDE-GRENIERS

BAR

STANDS DE NOURRITURE

CONCERTS

ANIMATIONS